

Mon collègue a également attiré l'attention sur les villes de Trois-Rivières et de Sept-Îles. Les députés se souviendront qu'il s'agit de deux cas qui ont soulevé des problèmes d'appellation. Au milieu des années 1960, à l'époque où le député de Annapolis Valley—Hants faisait ses premières armes à la Chambre, une époque dont je n'ai pas grand souvenir puisqu'il était un vétéran lorsque j'ai siégé ici pour la première fois durant les années 1970, le député de Trois-Rivières, M. Mongrain, invoquait le Règlement et paralysait les délibérations chaque fois qu'un député anglophone appelait sa ville natale «Three Rivers». De la même manière, le député de la circonscription qui englobait Sept-Îles à l'époque, Gilles Grégoire, invoquait lui aussi le Règlement chaque fois qu'on appelait la ville «Seven Islands». On a fini par accepter leur point de vue.

Même si Trois-Rivières et Sept-Îles portent désormais le nom qui convient, le député a omis de signaler qu'un grand nombre de gens, dans les circonscriptions respectives, étaient partisans d'utiliser ces désignations. Les habitants des deux villes ont exigé qu'on utilise le nom approprié. Nous avons entendu les interventions de certains députés de la Nouvelle-Écosse. Selon eux, personne n'a demandé, ni au nom des habitants de la Nouvelle-Écosse ni à l'Assemblée législative, qu'on change le nom officiel de la province.

Nous devons en outre nous demander s'il est du ressort de la Chambre d'imposer ce changement aux habitants de la Nouvelle-Écosse.

Le député étaye son argument en signalant l'appellation d'autres endroits comme le Manitoba, le Québec et la Saskatchewan. Il a déclaré avec raison que ces noms ne sont ni français ni anglais, et donc intraduisibles. Cependant, il oublie de tenir compte du fait que ces noms sont restés inchangés parce qu'ils étaient fréquemment utilisés. Ne peut-on pas dire sans se tromper que le nom Nouvelle-Écosse a également profité d'un usage répandu et qu'il est donc tout à fait acceptable? Après tout, cette désignation remonte à près de 300 ans en arrière.

Le député a déjà dit à la Chambre qu'il est très fier de la Nouvelle-Écosse. La province, selon lui, jouit d'un excellent patrimoine écossais, comme le prouve la célébration de la Réunion des Clans et le tartan et le kilt distincts de la province.

Le député a invoqué une autre raison de présenter ce projet de loi, à savoir le profond respect qu'il éprouve pour sa province. Sauf erreur, le député pense que l'utilisation de l'expression «Nouvelle-Écosse» tourne le bilinguisme en ridicule. Mon collègue estime que cette expression traduit un nom propre, justifié par l'histoire, et ce, sans le consentement de la population qui croit en son patrimoine; il s'agit donc, selon lui, d'une utilisation erronée d'un nom propre. Pour étayer son argument, il cite l'exemple de la Charte de 1621 en vertu de laquelle le roi Jean a offert la Nouvelle-Écosse à William Alexander et la Proclamation de la reine Victoria faisant du Canada une nation. Dans ces deux documents, la province était appelée exclusivement «Nova Scotia». Je crois, et je l'ai déjà dit, que ces arguments sont contraires aux événements historiques qui justifient l'utilisation du nom *Nouvelle-Écosse* pour désigner la province.

Nom officiel de la «Nouvelle-Écosse»

Le seul avantage pratique qu'entrevoit le député, je suppose, est que l'on simplifiera les formalités administratives en utilisant un seul nom normalisé comme nous le faisons pour la Saskatchewan, le Québec et le Manitoba. Toutefois, il est évident que tous ces avantages d'ordre administratif disparaîtront lorsque nous essaierons de modifier des documents à l'avenir, et notamment les cartes, les documents juridiques et ainsi de suite.

J'ai vivement apprécié l'intervention du député au sujet de ce projet de loi. Je l'ai écouté à quelques reprises. Je suis heureux de pouvoir intervenir dans ce débat car je sais que la question lui tient à coeur et qu'il représente avec beaucoup de sérieux sa région et sa population.

[Français]

M. Vincent Della Noce (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et du ministre responsable du Multiculturalisme): Monsieur le Président, je crois que madame la députée de Louis-Hébert (M^{me} Duplessis) n'avait pas compris son appel, je vais lui céder ma place.

Mme Suzanne Duplessis (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Sciences et Technologie)): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre part au débat sur l'appellation officielle de la province de Nouvelle-Écosse et, à cet égard, je désire remercier le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) d'avoir présenté ce projet de loi. En effet, notre collègue nous démontre fort bien ainsi que, dans cette enceinte, comme dans le reste du pays, nous avons l'entière liberté de former nos opinions et d'exprimer nos points de vue. Nul doute alors que les députés de cette Chambre auront conscience de l'importance d'étudier cette proposition avec équité et d'y donner suite avec célérité.

Dans mon esprit, l'objectif de la proposition peut s'énoncer de la façon suivante: Chaque fois que le nom «Nouvelle-Écosse» apparaît dans une loi, un règlement, un instrument juridique, un rapport, un contrat, un bail, un permis ou tout autre document, la désignation appropriée de la province dans les deux langues officielles devrait être «Nova Scotia». Pour être plus précis, le projet de loi vise à conserver officiellement le nom latin de «Nova Scotia» aussi bien dans les documents rédigés en anglais que dans ceux établis en français.

Même si l'honorable député d'Annapolis Valley—Hants a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une question de sémantique et non de bilinguisme, je conçois mal que l'on puisse écarter ici ce dernier élément. Toute altération de la désignation officielle de la Nouvelle-Écosse, comme le propose ce projet de loi, pourrait apparaître comme un geste discourtois à l'endroit des habitants de la province qui sont d'ascendance française.

Monsieur le Président, la question qui nous occupe aujourd'hui en est une qui va droit au coeur de l'histoire acadienne. Affirmer que la désignation «Nouvelle-Écosse» est impropre, c'est ignorer la réalité politique, sociale et historique du Canada. Cela peut également être perçu par certains comme un affront symbolique à la culture acadienne.